MAIRIE DE SAUZON **MORBIHAN**

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 29 JUIN 2026.

L'an deux mille vingt-six, le lundi 29 juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SAUZON légalement convoqué s'est réuni à la salle Sarah Bernhardt, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Ronan JUHEL, Maire de SAUZON.

Présent-es : Ronan JUHEL, Philippe MICHAUD, Régis ROBERT, Patricia ANDRÉ, Nicolas SALLARD, Gaëlle GUEGAN, Ghislaine LE PORT, Elodie MORVANT, Olivier THOMAS, Frédéric CHAZAL, Charles-Antoine DE BARBUAT, Stéphanie PORTUGAL

Absent-es avec pouvoir : Yves LOYER pouvoir à Ronan JUHEL, Reine-Claude LUCAS pouvoir à Philippe MICHAUD, Caroline SZNAJDER pouvoir à Patricia ANDRÉ

Absent excusé :

Absent :

Secrétaire de séance : Philippe MICHAUD, Charles-Antoine DE BARBUAT

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal, rédigé par Monsieur Charles-Antoine DE BARBUAT et Philippe MICHAUD désignés secrétaire de la séance du 27 mai 2026.

AFFAIRES GENERALES :

Délégations du conseil municipal consenties au Maire (Délibération n°8 de la séance du 3 avril 2026 - 2026D044) :

- Communication des décisions prises par le maire

Mise en place de la mandature :

- Intercommunalité :
  - Election des deux représentants de la commune au sein de la commission locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) suite à la délibération n°26-116-B11 séance du conseil communautaire du 27 avril 2026
- Commune :
  - Composition de la Commission de Contrôle des Listes Electorales : délibération n°12 de la séance du 3 avril 2026 référencée n°2026D048

FINANCES :

Programmes et plan de financements prévisionnels :

- Demande de subvention au CONSEIL DEPARTEMENTAL au titre du Programme de soutien Territorial :
  - Mairie délocalisée
  - Murs de soutènement
  - Voirie

Conventions :

- OGEC Sainte Marie :
  - Hébergement des sauveteurs

QUESTIONS DIVERSES, écrites et orales

Approbation du PV du 27 mai 2026 rédigé par Messieurs Charles Antoine de BARBUAT et Philippe MICHAUD, secrétaires de séance.

Le PV est approuvé à l'unanimité

Communication sur les délégations du conseil municipal au maire

Monsieur le Maire donne lecture et diffuse la liste ci-dessous des décisions prises depuis la dernière séance en matière de marchés publics.

N°	Budget	Date Signature	Fournisseur	Objet	Montant en €	
					HT	TTC
1	PRINCIPAL	02/06/2026	GARAGE RENAULT BELLE-ILE	Remplacement 2 pneus véhicule KANGOO immat EQ-922-VA	207,50 €	**249,00 €**
2		05/06/2026	WURTH	Vêtements de travail : 2 pantalons et 2 paires chaussures sécurité	362,50 €	**443,40 €**
3		15/06/2026	MOTOCULTURE BELLE ILOISE	Débroussailleuse STHIL	600,00 €	**720,00 €**
4		19/06/2026	IMPRIMERIE BELLILOISE	Panneaux affichage pérenne financement travaux deux logemts	55,80 €	**66,96 €**
1	PORT	30/04/2026	BPA 56	Transpalette	**299,00 €**	358,80 €
2		01/06/2026	MCD DECORATION	Remplacement groom entrée sanitaires	**260,00 €**	312,00 €
3		01/06/2026	FOUSSIER	Serrure, cylindre, clés et forêts	**263,01 €**	315,61 €
4		01/06/2026	ASSAIN'ILE	Terrassement et réseaux pour barrière embarcadère	**2 672,00 €**	3 206,40 €
5		03/06/2026	SELF SIGNAL SIGNALISATION	Panneau accès règlementé : embarcadère	**134,47 €**	161,36 €
6		09/06/2026	FRANCK ELEC	Contrôle accès barrière embarcadère : branchement électrique	**257,20 €**	296,64 €
7		25/06/2026	AVEM MONETIQUE ET SERVICES	Contrat d'équipement TPE n° 3 : encaissement plan d'eau	**87,00 €**	104,40 €
8		26/06/2026	FRANCK ELEC	Contrôle accès barrière embarcadère : rajout longeur câble électrique	**370,80 €**	444,96 €
1	CAMPING	01/06/2026	ASSAIN'ILE	Dépannage réseaux assainissement collectif	**589,15 €**	706,98 €
2		08/06/2026	GARAGE RENAULT BELLE-ILE	Remplacement 2 pneus véhicule LIGIER immat FH-991-WN	**179,50 €**	215,40 €
3		08/06/2026	WURTH	Deux paires de chaussures de sécurité	**179,50 €**	223,80 €

Intercommunalité - Election des deux représentants de la commune au sein de la commission locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) suite à la délibération n°26-116-B11 séance du conseil communautaire du 27 avril 2026

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du 22 mai 2026 reçu le 6 juin 2026 de monsieur le président de la communauté de communes et de la délibération n°26-116-B11 du conseil communautaire jointe à ce courrier qui fixe à deux par commune le nombre de membres de la commission intercommunale : « Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées » (CLECT).

Monsieur le Maire se porte candidat et propose aussi monsieur Frédéric CHAZAL.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et voté, approuve à l'unanimité les deux membres suivants :

- Monsieur Ronan JUHEL
- Monsieur Frédéric CHAZAL

Commune - Composition de la Commission de Contrôle de la Liste Electorale - délibération n°12 de la séance du 3 avril 2026 référencée n°2026D048

Vu l'article L. 19 du code électoral, en son point VI, est stipulé que dans les communes dans laquelle deux listes ont obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement, la commission est composée :

1er - De trois conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges,

2ème - De deux conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre des sièges,

La composition est définie dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, à l'exception du Maire, des adjoints titulaires d'une délégation et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur les listes électorales,

Cette commission de contrôle doit être reconstituée pour deux motifs :

1 - Régis ROBERT et Ghislaine LE PORT avaient été écartés puisque titulaire d'une délégation, néanmoins aucune de leur délégation n'a de portée en matière d'inscription sur les listes électorales.

2 – La commission doit être au complet pour se tenir. Il n'y a aucune obligation de nommer des suppléants néanmoins, « par expérience des agendas incompatibles » et des périodes contraintes par les textes pour organiser les commissions, pour éviter tout blocage du fonctionnement du service élection, il convient de désigner des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

La commission de contrôle a été composée le 3 avril 2026 de madame ANDRÉ Patricia, madame SZNAJDER Caroline, monsieur SALLARD Nicolas, monsieur CHAZAL Frédéric, monsieur DE BARDUAT Charles-Antoine.

La nouvelle proposition est la suivante :

NOM	PRÉNOM	FONCTION	**TITULAIRE**	**SUPPLEANT**
JUHEL	Ronan	MAIRE	/	/
LOYER	Yves	Adjoint	/	/
LUCAS	Reine-Claude	Adjointe	/	/
MICHAUD	Philippe	Adjoint	/	/
ROBERT	Régis		**1**	
ANDRE	Patricia		**2**	
SZNAJDER	Caroline		**3**	
SALLARD	Nicolas			**1**
GUEGAN	Gaëlle			**2**
LE PORT	Ghislaine			**3**
MORVANT	Elodie			**5**
THOMAS	Olivier			
CHAZAL	Frédéric		**4**	
DE BARBUAT	Charles-Antoine		**5**	
PORTUGAL	Stéphanie			**4**

Après avoir délibéré et voté, à l'unanimité, le conseil municipal approuve la composition des membres titulaires et de leurs suppléants ci-dessous :

Communes de moins de 1000 habitants et de 1000 habitants et plus où 2 listes ont obtenu des sièges (L.19, VI)					
T =Titulaires S = Suppléants	3 conseillers municipaux de la liste ayant obtenu le + grand nombre de sièges			2 conseillers municipaux de la 2e liste ayant obtenu le + grand nombre de sièges	
Rang	1	2	3	4	5

T	Régis ROBERT	Patricia ANDRÉ	Caroline SZNAJDER	Frédéric CHAZAL	Charles-Antoine DE BARBUAT
S	Nicolas SALLARD	Gaëlle GUÉGAN	Ghislaine LE PORT	Stéphanie PORTUGAL	Elodie MORVANT

Conventions – « association AEEP » Ecole Sainte Marie - Hébergement des sauveteurs

Dans l'ordre du jour, une erreur matérielle sur le nom de l'association en lien avec la convention : l'association « OGEC » est mentionnée en lieu et place de l'association « AEEP », le titre de la délibération est modifié en ce sens.

Monsieur le Maire rappelle la modification des statuts de la communauté de communes de Belle-Ile, qui a abandonné la compétence de la surveillance des plages à compter du 1e janvier 2016. Par conséquent, cette compétence et ses charges liées revenant aux communes, l'hébergement des 6 sauveteurs affectés au poste de secours de Donnant est à la charge de la commune de SAUZON.

Monsieur le Maire propose de reconduire la convention passée avec l'association A. E. E. P., Ecole Sainte-Marie chaque année et énumère les conditions financières qui sont reconduites en 2026 :

Prix de la location : 9 € par jour et par personne

Pour information les éléments quantitatifs :

Durée : 59 nuitées (du vendredi 03 juillet au lundi 31 août 2026, jour du départ)

Nombre de personnes : 6 sauveteurs

Coût global de l'hébergement des sauveteurs saison 2026 : 3186 €

Assurance : Une attestation d'assurance sera à fournir au retour de la convention.

Le conseil municipal, après délibéré et voté, à l'unanimité, approuve la reconduction du tarif et autorise Monsieur le Maire à signer la convention présentée par l'association A.E.E.P. Ecole Sainte-Marie.

Monsieur Frédéric CHAZAL demande si la mairie est responsable en cas de dégradation et si les sauveteurs ont connaissance de la convention ?

Monsieur le Maire répond que les sauveteurs ont connaissance de la convention qui est signée chaque année. Par ailleurs les mêmes encadrants reviennent chaque année. Ils connaissent les lieux. Jusqu'à présent il n'y a eu aucun contentieux.

Monsieur Régis ROBERT arrive en séance à 20H36.

Demande de subvention au CONSEIL DEPARTEMENTAL au titre du programme de soutien Territorial : Mairie délocalisé

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Conseil Départemental réouvre le Programme de Solidarité Territorial à compter du 1er juillet 2026,
Aussi, il propose de présenter au titre de ce programme d'aide, le programme de travaux d'aménagement urgent de la mairie provisoire pour lequel les travaux vont débuter première semaine de juillet.

Ensuite monsieur le Maire rappelle les éléments financiers de la délibération n° 1 de la séance du 2 février 2026 référencée n°2026D013 : l'estimatif global des dépenses et le nouveau plan de financement prévisionnel qu'il propose en intégrant le soutien du Conseil Départemental par le PST 2026.

Estimatif global des dépenses du programme HT :

Honoraires maitrise d'œuvre :		16 800, 00 €
Mission SPS :		1 800, 00 €
Total études :		**18 600, 00 €**
Travaux :		140 000, 00 €
Divers, 3% :		4 200, 00 €
Total travaux :		**144 200, 00 €**
TOTAL PROGRAMME :		**162 800, 00 €**

Plan de financement prévisionnel :

Etat – DETR 2026	(40 %)	65 120, 00 €
Conseil départemental – PST 2026	(35 %)	56 980, 00 €

Autofinancement	(25 %)	40 700, 00 €
TOTAL	**100 %**	**162 800, 00 €**

Le conseil municipal, après avoir délibéré, et voté, à l'unanimité ;

- Approuve la demande de soutien auprès du Conseil Départemental au titre du PST
- Approuve le nouveau plan de financement prévisionnel
- Et autoriser monsieur le Maire à signer et déposer les pièces utiles au dépôt et à l'instruction du dossier.

Monsieur de BARBUAT demande si le PST était dans le budget ?

Monsieur le Maire répond que le budget initial a été défini avec l'intégration du PST dont la confirmation d'attribution a été donnée pratiquement au même moment. Son renouvellement au 1er juillet 2026 pour un montant global de 350 K€ permet à la commune d'économiser 35% sur son autofinancement soit 56.980 €. Le devis de menuiserie n'est pas encore finalisé et s'il est inférieur au budget, il restera un volet de financement.

Monsieur CHAZAL demande s'il a été prévu de climatiser les locaux de la mairie provisoire et dans le cas contraire, du fait du financement complémentaire par le PST, d'en évaluer le coût?

Monsieur le Maire répond que d'une part le bâtiment sera complètement rénové et isolé aux normes actuelles et que d'autres part le coût de l'installation éventuelle de la climatisation restera entièrement à la charge de la commune. Le problème subsidiaire est l'installation de la centrale extérieure source de nuisance sonore pour le voisinage, sans oublier que cette Mairie a comme fonction d'être provisoire.

Monsieur le Maire propose de demander un devis estimatif ainsi qu'un plan d'implantation à l'architecte.

Cette proposition est votée à l'unanimité.

Demande de subvention au CONSEIL DEPARTEMENTAL au titre du Programme de Soutien Territorial : Murs de soutènement

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Conseil Départemental réouvre le Programme de Solidarité Territorial à compter du 1er juillet 2026,
Aussi, il propose de présenter au titre de ce programme d'aide, en deuxième dossier le programme de travaux de consolidation des murets droit et gauche de la rampe rue du port au niveau de l'hôtel du Phare, pour lequel les travaux vont débuter semaine n° 44.

Ensuite monsieur le Maire décrit l'opération et les coûts et modalités de financement des deux murs de soutènement :

Estimatif global des dépenses du programme HT :

Travaux :	
Mur haut :	39 997, 00 €
Mur bas :	18 680, 00 €
Total du PROGRAMME DE TRAVAUX :	**58 677, 00 €**

Plan de financement prévisionnel :

Conseil départemental – PST 2026	35% :	20 536, 95 €
Autofinancement	65% :	38 140, 05 €
TOTAL	**100% :**	**58 677, 00 €**

Le conseil municipal après avoir délibéré et voté, à l'unanimité, approuve :

- le dépôt de ce dossier au titre du PST 2026 pour obtenir le soutien du conseil départemental
- le plan de financement prévisionnel
- et autoriser monsieur le Maire à signer et déposer les pièces utiles au dépôt du dossier de demande de soutien auprès du conseil départemental

Monsieur CHAZAL demande si la Mairie a sollicité les services de la CCBI pour un changement de place des poubelles en contre bas du restaurant La Cale.

Monsieur le Maire explique qu'il y a eu un changement en 1996 avec la création des douches du Port et de la Capitainerie en 1996 en lieu et place des poubelles à l'époque. Les poubelles ne doivent pas être à plus de 300 mètres des lieux d'habitation. Du fait de la présence de nombreux commerces et restaurants dans le périmètre il a été décidé de construire un local poubelle en creusant sous la rampe du Port Bihan le long du quai Guerveur afin de les intégrer en les rendant le moins visibles possibles. Les employés du Port nettoient le local poubelle quotidiennement et il faut que les utilisateurs fassent preuve de civisme quant à l'emballage des déchets.

Demande de subvention au CONSEIL DEPARTEMENTAL au titre du Programme de Soutien Territorial - Voirie

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Conseil départemental réouvre le Programme de Solidarité Territorial à compter du 1er juillet 2026, monsieur le Maire propose de présenter au titre de ce programme d'aide du PST 2026, en troisième dossier, le programme de travaux de voirie 2026.

Estimatif global des dépenses du programme HT :

Total du PROGRAMME DE TRAVAUX DE VOIRIE 2026 : 128 875, 99 €

Plan de financement prévisionnel :

Conseil départemental – PST 2026	35 %	44 983, 05 €
Autofinancement	65 %	83 892, 94 €
TOTAL	**100 %**	**128 875, 99 €**

Le conseil municipal, après avoir délibéré et voté, à l'unanimité, approuve :

- Le dépôt de ce dossier au titre du PST 2026 pour obtenir le soutien du Conseil départemental
- le nouveau plan de financement prévisionnel

et autoriser monsieur le maire à signer et déposer les pièces utiles au dépôt du dossier de demande de soutien auprès Conseil départemental.

QUESTIONS DIVERSES, écrites et orales

Madame Portugal demande de savoir qui est responsable si un arbre tombe sur le domaine public ?
Monsieur MICHAUD répond que c'est le propriétaire de l'arbre qui est responsable. Il rappelle à ce titre que les propriétaires sont responsables de l'entretien des haies et des fossés correspondant à leur parcelles cadastrales.

Monsieur CHAZAL indique qu'il y a sur la palissade d'une habitation située à l'angle de la rue de l'Amiral Willaumez et de l'impasse Kosteker un graffiti injurieux envers la fonction présidentielle visible depuis le domaine public. Il demande quels sont les moyens pour le faire retirer.
Monsieur le Maire indique que s'agissant d'un domaine privé, la Mairie ne peu due demander au propriétaire de faire le nécessaire. Un courrier sera envoyé à cet effet.

Monsieur de BARBUAT demande quelles mesures ont été prises suite au nombreux arrêts de travail concernant le personnel communal.
Monsieur le Maire indique que :

- concernant la cantine, un intérim a été prévu
- le personnel de la cantine est repositionné sur le point I à partir de la fin de l'année scolaire
- un remplacement au long cours est prévu pour remplacer le personnel chargé de la prévention
- concernant l'urbanisme, les différentes tâches ont été redistribuées au personnel en poste.

Monsieur MICHAUD souhaite exprimer sa profonde gratitude envers l'ensemble du personnel pour son engagement et sa réactivité exemplaires face aux récents arrêts de travail. Leur dévouement a permis de garantir la continuité des nombreuses tâches administratives, et leur implication est vivement appréciée.

Monsieur CHAZAL indique que la saison commençant, l'état de la voirie dans le village d'Anter pour se rendre au parking de Donnant est en très mauvais état avec de nombreux « nids de poule ». Il demande si la Mairie a l'intention de les combler.
Monsieur le Maire rappelle que la circulation des véhicules a été déviée afin de minimiser les nuisances et que la voie empruntée relève du domaine privé. Il précise par ailleurs que le parking de Donnant est la propriété du Département.

Ce problème a été évoqué avec les riverains lors d'une réunion en mairie, leur demandant de proposer une solution. À ce jour, aucune proposition n'a été formulée.

Monsieur de BARBUAT demande si une réunion est prévue avec le cabinet d'Avocats qui gère pour la Mairie le contentieux de l'éboulement de la falaise de la Place de l'Église.
Monsieur le Maire propose une réunion en visioconférence d'ici la fin du mois de juillet afin d'aborder l'ensemble des conseillers et d'avancer sur ce sujet.

La séance est levée à 21H13.

LE MAIRE
Ronan JUHEL
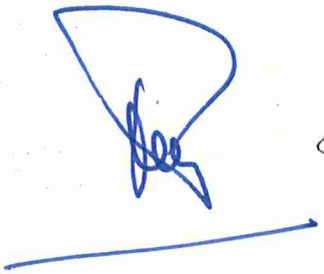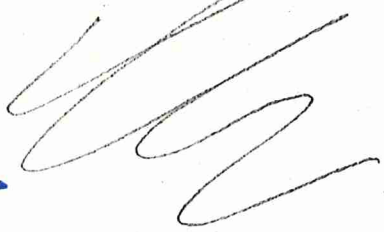
LES SECRETAIRES DE SEANCE
Philippe MICHAUD
Charles-Antoine DE BARBUAT